



Activités Aquatiques

À l'école primaire

mise à jour mars 2018

*Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de Haute Savoie*

Les niveaux prioritaires

- Priorité à :
 - CP
 - CE1
 - CE2
 - Test d'aisance aquatique en CE1 ou CE2 au plus tard.
- En Grande Section de maternelle, dès le cycle 1, des moments de découverte et d'exploration du milieu sont proposés
- Au cycle 3 : si possible, un module d'apprentissage en CM avec une évaluation de l'ASSN en totalité ou en partie.
- Acquisition (au plus tard en 6ème) de l'ASSN comme le prévoit l'arrêté de 2015.

L'organisation des séances:

- L'encadrement (base nationale):
 - Pour tout de groupe de moins de 20 élèves : le maître + 1 adulte
 - En maternelle : le maître + 2 adultes (quel que soit l'effectif de la classe jusqu'à 30)
 - En élémentaire : le maître + 1 adulte (quel que soit l'effectif de la classe jusqu'à 30)
 - Un personnel qualifié (BPJEPS) affecté exclusivement à la surveillance (voir P.O.S.S de l'établissement)
- Encadrement (projet départemental)
 - Nous préconisons la présence d'un intervenant agréé qualifié (Etaps ou BEESAN ou BPJEPS AAN) par classe en plus du maître
- La quantité : Pour être significatif, tout enseignement doit comporter un minimum de pratique (3 ou 4 modules de 10 à 12 séances chacun)
- La fréquence : un enseignement massé est plus efficace qu'un enseignement étalé dans le temps : 1 séance par semaine est un seuil minimal, une classe « bleue » peut être une réponse efficace.
- La durée de séance: 30 à 40 min de pratique effective dans l'eau.

Les contenus d'enseignement

- Les étapes à respecter :
- La 1^{ère} année de natation : le **répertoire moteur aquatique*** est **privilegié : construire son corps flottant**
- Les 2^{ème} et 3^{ème} années de natation : la **maîtrise du volume aquatique** est privilégiée : construire son corps projectile**
- **Puis construire son corps propulseur.**

Construire l'activité motrice du nageur

Après 3 années de pratique (au cours du module du CE2), on évalue une « maîtrise scolaire des activités aquatiques » correspondant au test d'aisance aquatique . L'enfant devient « un être aquatique ».

- Au cours d'un module de cycle 3, **lorsque cela est possible : les activités aquatiques***** sont privilégiées.

Le répertoire moteur aquatique*

(1ère année du parcours du nageur)

- Il est indispensable, pour atteindre un minimum d'autonomie, de commencer par travailler les actions élémentaires suivantes:
- Les entrées dans l'eau
- Les immersions
- Les déplacements
- Les sorties de bassin
- Tout ce travail s'effectue dans des conditions matérielles (températures d'eau 27° et d'air 24°) et affectives (on accompagne, on ne force pas à faire) ne négligeant pas le plaisir d'agir

La maîtrise du volume aquatique**

(2ème et 3ème années du parcours du nageur)

- Il s'agit ici, de **coordonner les actions** élémentaires travaillées en CP (ou dès la GS) en veillant à faire augmenter **l'amplitude des gestes**
- Coordonner entrées + déplacements
- Coordonner immersions + changements de profondeur + déplacements
- Coordonner entrées + changements de direction + changements de sens + changements d'orientation
- Construire une vision aquatique
- Construire une « modulation de l'apnée » (*prendre de l'air en fonction de ce que je veux faire*)

Maîtrise scolaire de l'aisance aquatique

- Il s'agit des **compétences attendues** dès la GS mais avant la fin du CE2 à l'issue **de 30 séances à minima.**
- L'élève effectue **un parcours correspondant au contenu du Test d'aisance aquatique**

4 situations de référence: l'élève choisit son niveau de difficulté

- 1/ **Entrer dans l'eau**, sans aide, avec immersion de la tête, à une profondeur supérieure à sa taille. Départ au choix, au niveau de l'eau, du bord surélevé ou d'un plot.
- 2/ **Flotter** : sur le dos pendant 5" au moins
Puis réaliser une sustentation verticale d'au moins 5", au choix au bord ou non
- 3/ **Se déplacer** sur une distance de 20 mètres, choix d'augmenter la distance, dans une ligne de bord ou une ligne centrale, d'effectuer un passage sur le dos.
Remarque : l'horizontalité, recherchée systématiquement lors des apprentissages n'est pas un indicateur d'appréciation
- 4/ **Franchir** a minima une ligne d'eau, choix de passer sous un objet flottant type tapis, ou bien encore dans un cerceau lesté.

Les activités aquatiques ***

- La maîtrise de l'A.S.S.N étant acquise, on peut introduire différentes activités aquatiques:
- La natation sportive (type crawl)
- La natation synchronisée
- Le water polo
- Le sauvetage
- Le plongeon...

Attestation Scolaire du Savoir-Nager

- *Au plus tard en sixième :*
- Parcours sans reprise d'appui et sans lunettes
- Entrer dans l'eau en chute arrière à partir du bord
- Se déplacer sur 3,5 mètres en direction d'un obstacle
- S'immerger complètement pour franchir l'obstacle sur une distance de 1,5m
- Se déplacer sur le ventre 15 mètres avec un surplace vertical de 15'
- Sans reprise d'appui, faire demi-tour puis un déplacement dorsal de 15 m avec un surplace horizontal dorsal de 15'
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- Retour ventral au départ

Pédagogie:

- Pédagogie de la tâche :
- Il s'agit de proposer aux élèves des **tâches motrices** (un but à atteindre, un dispositif aménagé et des critères de réussite)
- L'élève confronté à un problème apprend en mobilisant ses ressources et ses connaissances pour dépasser l'obstacle.
- Un élève ne fait jamais « faux » ! Il fait juste en fonction de ce qu'il sait de la tâche, de ses représentations et de ce qu'il pense qu'on attend de lui, attention à bien expliciter les tâches proposées.

Travail en groupe classe

- **Estime de soi.**
- Supprimer les groupes de niveau . Eviter la spirale de l'échec : plus tu développes un sentiment d'incompétence, moins tu oses faire et moins tu sais faire, ce qui augmente le sentiment d'incompétence
 - **Conjugaison de 3 activités :**
- **Activités aquatiques** : Obligation d'un dispositif différencié : la perception donne du sens au progrès
- **Activités langagières** : Motif de langage commun
- **Vivre ensemble** : Possibilité d'échanges sur les tâches, de travail en amont et en aval grâce à un vécu commun

Travailler aussi en classe...

- Le travail en classe avant la séance est très important, il permet :
- D'améliorer la sécurité. (notion de sécurité active)
- De se faire une idée des situations avant d'y être confronté (travailler avec un plan, une maquette)
- D'augmenter la quantité d'action pendant la séance
- Etablir un bilan après la séance permet :
- D'échanger, de construire un vécu commun
- Construire un itinéraire personnel d'apprentissage
- Pratique des activités langagières.

Les formes de travail

- Proposer au maximum 2 tâches par séance et laisser le temps aux élèves pour les réaliser.
- Veiller à permettre le plus grand temps de pratique pour chaque élève (éviter les files d'attente)
- Eviter les circuits où tout le monde doit faire la même chose
- Privilégier des parcours ou des ateliers différenciés (3 entrées possibles, 3 immersions possibles...). Chaque élève se fixe un contrat qu'il tente de réaliser.
- Penser « carte » et pas « menu » !

L'évaluation

- Fonctionner en groupe classe, sur les mêmes tâches mais avec des dispositifs différenciés.
- Ne pas sélectionner « bons et mauvais ». Influence sur **l'estime de soi**.
- S'auto-évaluer pour permettre une **sécurité active** (rapport entre ses propres ressources et les contraintes du milieu). Réduire l'écart entre risques objectifs (réels) et risques subjectifs (supposés) pour oser s'engager en toute sécurité.

Les supports préconisés

Le cahier du nageur :

- Cette trace écrite personnelle est construite sur le modèle du cahier d'expériences en sciences.
- Il est constitué de traces (dessins, dictées à l'adulte, textes, photos...) et permet à l'élève de s'approprier son itinéraire personnel d'être aquatique en cours d'apprentissage.

Les albums à vivre en GS et CP. Par exemple: le fabuleux voyage de LOLA la loutre. (édition EPS – album à nager)



Pilotage départemental

- Responsables territoriaux et Conseillers pédagogiques
- Cadrage départemental et stratégie commune
- Effets sur les élèves
- Effets sur les adultes
- Effets sur le système



Projet d'enseignement local

- Un projet par centre aquatique
- Collaboration :
 - pilotage : gestionnaires, conseillers pédagogiques
 - implication : Etaps, enseignants du 1er et du second degré
- Il fait référence au projet départemental et à la maîtrise scolaire des activités aquatiques



Le projet local permet :

- La mise en place de dispositifs matériels et pédagogiques différenciés,
- Leur stabilité sur certaines périodes et leur évolution dans le temps,
- La connaissance préalable de ces outils par tous les acteurs,
- La co-animation des séances et l'économie d'encadrement,
- Un travail préparatoire en classe et une autonomie des élèves pendant les séances.



En circonscription

- Aborder, en réunion de directeurs, le projet global et l'inscription aux projets d'écoles des activités aquatiques en maternelle, aux cycles 2 et 3.
- Programmer chaque année une action de formation sur les activités aquatiques :
 - stage de circonscription
 - animation pédagogique
 - conseil de cycle
 - ateliers de pratique
 - évaluation d'école



Pour toutes ces actions :

- Le conseiller pédagogique chargé de l'EPS est mandaté pour assurer la formation des maîtres, en coordination avec les chefs de bassin des piscines concernées
- Les CPD se rendent disponibles, particulièrement lorsque plusieurs circonscriptions fréquentent un même bassin d'apprentissage